

DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE



**AIDES  
FINANCIÈRES**

LISTE DES FONDS DISPONIBLES

## FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

- ▶ Destiné aux entreprises de tous les secteurs d'activité, dont les objets s'inscrivent dans les orientations de la politique d'investissement de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Appalaches (à l'exception de certaines activités).
- ▶ Aide financière sous forme de prêt allant jusqu'à 150 000 \$ sur une période de 12 mois et d'un maximum de 300 000 \$ par entreprise.
- ▶ Maximum de 50 % des dépenses admissibles pour les entreprises à but lucratif et 80 % pour les entreprises d'économie sociale.
- ▶ Projets admissibles FLI-FLS :
  - Démarrage d'entreprise ;
  - Amélioration de la productivité, la transformation numérique et l'implantation de pratiques organisationnelles durables ;
  - Croissance et l'expansion d'entreprises ;
  - Relève entrepreneuriale.
- ▶ Dépenses admissibles FLI :
  - Besoin en fonds de roulement allant jusqu'à 24 mois pour certains projets ;
  - Capital directement relié au projet ;
  - Honoraires professionnels préalables ou reliés au projet ;
  - Dépenses d'acquisition d'entreprises.
- ▶ Moratoire et taux d'intérêt selon le type de projet et le niveau de risque.

## FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS) DES APPALACHES

- ▶ Aide financière sous forme de prêt allant jusqu'à 100 000 \$.
- ▶ Projets admissibles FLS (en plus de ceux admissibles au FLI) :
  - Acquisition d'entreprise ;
  - Financement temporaire ;
  - Redressement.
- ▶ Dépenses admissibles FLS :
  - Si le projet ne comprend aucune dépense admissible au FLI, le FLS pourrait effectuer le financement seul.

Les « Fonds locaux » FLI et FLS interviennent principalement au niveau d'apport de fonds dans les entreprises. Les financements ont généralement pour but de doter ou d'assurer l'entreprise du fonds de roulement nécessaire à la réussite d'un projet.

L'aide financière de ces deux Fonds est donc un levier essentiel au financement permettant d'obtenir d'autres sources comme un prêt conventionnel d'une institution financière, une subvention, une mise de fonds ou autre capital d'appoint.

**Voir la politique d'investissement sur le site Web pour tous les détails ou contacter la SDE.**

# PROGRAMME DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR L'AIDE À LA REDYNAMISATION DES TERRITOIRES (DEPART)

## Objectifs

L'objectif de ce Programme est de permettre aux PME de diversifier et de renforcer leurs activités économiques afin d'améliorer l'indice de vitalité économique de leur MRC, par rapport à la moyenne des autres.

Par ce Programme, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) vise les objectifs spécifiques suivants sur ces territoires, dans une perspective de développement durable :

- ▶ Faciliter l'accès au financement des entreprises situées sur les territoires des MRC visées.
- ▶ Accroître l'émergence, la croissance et l'expansion de l'entrepreneuriat local dans les territoires des MRC visées.

Le programme prend fin le 31 mars 2026.

## Les clientèles suivantes sont admissibles

- ▶ Les entreprises à but lucratif de 250 employés ou moins (PME) légalement constituées en vertu des lois du gouvernement du Québec ou du Canada

## Les secteurs d'activité suivants sont admissibles au programme :

- ▶ Secteur primaire pour des projets de deuxième ou de troisième transformation (Code SCIAN 11141)
- ▶ Fabrication manufacturière. (Code SCIAN 31-33)
- ▶ Tertiaire moteur, lequel regroupe des entreprises à forte valeur ajoutée (technologies de l'information et de communications, services environnementaux, services de création et de design industriel, etc.). (Code SCIAN 5415 - 5416 - 541490)
- ▶ Les entreprises du secteur du tourisme incluant les entreprises d'hébergement (Code SCIAN 7139)
- ▶ Les entreprises du secteur de l'hébergement touristique à l'exception des résidences de tourisme, des gîtes et des campings. (Code SCIAN 7211)

Projet	Taux d'aide maximal	Cumul des aides gouvernementales	Montant de l'aide
Étude de faisabilité	<b>Contribution non remboursable</b> 60 % des dépenses admissibles Pour l'embauche : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le projet ne peut pas dépasser un maximum de 50 % des dépenses admissibles en dépenses salariales.</li><li>▪ Ne peut excéder 40 % du salaire incluant les avantages sociaux pendant une période maximale de 1 an.</li></ul>	80 % des dépenses admissibles	<b>Minimum : 15 000 \$</b> <b>Maximum : 150 000 \$</b> Cela inclut un : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Maximum de 25 000 \$ annuellement pour l'embauche d'un professionnel détenant un diplôme de professionnel, de technique ou de premier cycle ou l'équivalent dans le domaine de compétence requise par le travail.</li><li>▪ Maximum 35 000 \$ annuellement pour l'embauche d'un professionnel détenant un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle (maîtrise ou doctorat) dans le domaine de compétence requis pour le déploiement du projet</li><li>▪ Maximum de 300 000 \$ par entreprise jusqu'au 31 mars 2026 (fin du programme).</li></ul>
Autres projets	<b>Contribution non remboursable</b> 50 % des dépenses admissibles. Pour l'embauche <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le projet ne peut pas dépasser un maximum de 50 % des dépenses admissibles en dépenses salariales.</li><li>▪ Ne peut excéder 40 % du salaire incluant les avantages sociaux pendant une période maximale de 1 an.</li></ul>	70 % des dépenses admissibles	

## FONDS DE CAPITAL DE RISQUE

- ▶ Capital expansion Région Thetford (CERT) est un organisme du milieu des affaires offrant un fonds d'investissement. Il consiste à financer des entreprises à fort potentiel de croissance. Ce financement peut se réaliser par des prêts, par des débentures ou par des prises de participation à leur capital.
- ▶ Sa mission, favoriser et stimuler le développement économique de la MRC des Appalaches par l'investissement dans des entreprises en démarrage, en croissance, en transfert ou en relève.
- ▶ Le financement, via ce fonds, doit être complémentaire aux autres fonds d'investissement offerts sur le territoire. Montant maximum par projet d'entreprise : 250 000 \$. Les investissements réalisés par CERT seront considérés comme une contribution privée.

---

81, rue Notre-Dame Ouest, bureau 206 (Édifice E2RT), Thetford Mines (Québec) G6G 1J4  
Téléphone (cellulaire) : **819 571-6866** / Courriel : [dg.cert@regionthetford.com](mailto:dg.cert@regionthetford.com) Site Internet : [fondscert.com](http://fondscert.com)

---



## STRATÉGIE JEUNESSE

- ▶ Financement consenti sous forme de prêt personnel permettant au promoteur âgé de 18 à 39 ans (inclusivement) d'injecter les fonds dans son entreprise afin d'encourager l'acquisition, le démarrage, l'expansion ou la modernisation d'une entreprise par un ou des jeunes.
- ▶ Prêt de 5 000 \$ à 25 000 \$ par promoteur (maximum de deux promoteurs par entreprise), propriétaire majoritaire de l'entreprise.

## FEMMES ENTREPRENEURES

- ▶ Financement consenti sous forme de prêt personnel, permet à la promotrice d'injecter des fonds dans son entreprise afin d'encourager l'acquisition, le démarrage, l'expansion ou la modernisation d'une entreprise.
- ▶ Prêt de 5 000 \$ à 25 000 \$ par promotrice (maximum deux promotrices par entreprise), propriétaire majoritaire de l'entreprise.

## INVESTISSEMENT RÉGULIER

- ▶ Capital complémentaire à celui d'autres institutions de financement sous forme de prêt ou de marge de crédit remboursable.
- ▶ L'aide accordée peut varier de 5 000 \$ à 150 000 \$ par entreprise.
- ▶ Une mise de fonds minimale de 20 % du projet est demandée.

**Avec l'accompagnement du conseiller aux entreprises de la SADC, le dépôt des demandes de financement dans les fonds ci-dessous peut être facilité.**

- ▶ MicroEntreprendre Chaudière-Appalaches.
- ▶ Futurpreneur Canada.
- ▶ Créavénir.



## MicroEntreprendre CHAUDIÈRE-APPALACHES

### Nano prêt

#### MONTANT : JUSQU'À 2 000\$

Plan d'affaires, incluant des prévisions financières pour un an

Taux d'intérêts préférentiel Desjardins + 3%

Période de remboursement : 12 mois

Cautionnement solidaire à 100 % du ou des emprunteurs

### Micro prêt

#### MONTANT : JUSQU'À 20 000\$

Plan d'affaires, incluant des prévisions financières pour un minimum de 2 ans

Taux d'intérêts préférentiel Desjardins + 3%

Période de remboursement : 3 ans, maximum 5 ans

Cautionnement solidaire à 100 % du ou des emprunteurs

Le montant accordé pour un refinancement est calculé à partir du solde restant du 1er prêt, jusqu'à concurrence de 20 000\$

### Prêt Femmes Entrepreneures

#### MONTANT : JUSQU'À 20 000\$

Les entreprises admissibles doivent être détenues à hauteur de 50% ou plus par des femmes

Recettes maximales de l'entreprise : jusqu'à deux millions de dollars en recettes brutes annuelles

Plan d'affaires, incluant des prévisions financières pour un minimum de 2 ans

Taux d'intérêts préférentiel Desjardins + 3%

Période de remboursement: 3 ans, maximum 5 ans

### Microcrédit Desjardins

#### MONTANT : JUSQU'À 20 000\$

Plan d'affaires, incluant des prévisions financières pour un minimum de 2 ans

Taux d'intérêts préférentiel Desjardins + 3%

Période de remboursement : 3 ans, maximum 5 ans

Cautionnement solidaire à 100 % du ou des emprunteurs

Membre Desjardins seulement



## FONDS C DESJARDINS

Une aide financière pour soutenir la croissance des entreprises.

### **En tant qu'entrepreneur, vous avez à cœur l'avenir de votre entreprise**

Avec le **Fonds C**, nous vous offrons un appui financier dans vos projets de croissance. L'aide financière aux entreprises du **Fonds C** permet la création d'emplois de qualité et contribue au développement économique des régions.

Nous sommes là pour vous accompagner dans vos projets, que ce soit pour favoriser l'innovation, accélérer votre transformation numérique, investir dans des équipements écoénergétiques, et bien plus encore.

L'aide financière offerte par le **Fonds C** représente :

- ▶ **25 % du coût des projets**
- ▶ **Jusqu'à 20 000 \$**

### **Catégories de projets**

Pour obtenir une aide financière, votre projet doit s'inscrire dans l'une des neuf (9) catégories du **Fond C**.

- + Innovation
- + Relève d'entreprises
- + Développement des marchés et des fournisseurs
- + Ressources humaines
- + Développement durable
- + transformation-numérique
- + Optimisation du modèle d'affaires
- + Cybersécurité
- + Gouvernance

<https://www.desjardins.com/qc/fr/a-propos/communaute/developpement-collectif/fonds-c.html>

